

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 5 septembre 2023 à 18 h 30.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont et Denis Gilbert formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier adjoint du 1<sup>er</sup> septembre 2023 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absente : Nicole Bernier

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

#### **2023-248 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance extraordinaire du 5 septembre 2023. Il est 20 h 50. **ADOPTÉ**

#### **2023-249 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉ**

#### **2023-250 SONIA DOUGHERTY – GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA COUR MUNICIPALE**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE madame Sonia Dougherty soit nommée greffière adjointe de la cour municipale commune de East Angus pour la durée du congé indéterminé de madame Julie Laroche. **ADOPTÉ**

#### **2023-251 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

## **Certificats de crédit disponibles**

Numéro      Nom